



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 06

Votants : 09

L'an deux mille vingt-trois, le 04 juillet à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 juin 2023

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme DEVOS

ABSENTS EXCUSES : Mme GRANGE, Mme LIGNEY (pouvoir à M AUSSENAC), M. GOIFFON (pouvoir à Madame BAILLOT), M COLLIARD (pouvoir à M. GERMAIN)

ABSENTE : Mme MOREL

Délibération N° 2023/15 Atelier prévention pour bien vivre l'avancée en âge : Pratique d'activité Physique et l'alimentation

Dans ses actions de solidarité, Madame la Vice-Présidente présente le projet par l'association ILO, de la mise en place à l'intention des séniors, à partir de 60 ans, des stages gratuits pour les administrés afin de :

- les sensibiliser à la nécessité de prendre soin d'eux afin d'avancer en âge en bonne santé.
- de solliciter et entretenir les capacités physiques et cognitives.
- de créer du lien et de donner les outils pour pratiquer chez soi.

Une conférence introductive permettra de présenter les différents piliers du bien vieillir.

Les interventions consisteront :

- en des cours d'activité physique adaptés afin de développer leur forme physique et de lutter contre la sédentarité,
- par une animation autour de de la diététique,
- et finira par des pratiques ludiques selon une méthode de la « Fabrique à Neurones » afin de stimuler leurs capacités cognitives.

Les ateliers seront réalisés sur 1 cycle de 8 séances « Bien dans ma tête, bien dans mon corps » de 1 heure, chaque lundi de 10h30 à 11h30 à partir d'octobre 2023, à la salle Médiaplus, par l'association « ILO » et seront animés par des intervenants qualifiés de cette association, par groupe de 8/12 personnes.

Le montant de cette prestation est de 2 532.00 € pour la totalité du cycle.

La Conférence du financeur a participé à ce projet par l'intermédiaire de cette structure.

L'association ILO nous sollicite pour le reste à payer de 843.60 €

Cette dépense sera imputée sur l'article 611 du budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.



Il est demandé au conseil de se prononcer sur les modalités de cette prestation et d'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat de prestation

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents, et représentés **APPROUVE** cette action selon les critères nommés et autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

CHARGE Monsieur Le Président à payer la somme de huit cent quarante-trois euros et soixante centimes (**843.60 €**) à l'association ILO.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En mairie, le 6 juillet 2023

Le Président,

Monsieur Alain GERMAIN

